



Fiche d'informations légales & Document d'entrée en relation

Notre entreprise et notre métier

Solvé Patrimoine est une société délivrant des prestations de conseil patrimonial et des préconisations de solutions d'investissements financiers ou immobiliers auprès des particuliers et des entreprises.

Notre mission consiste à vous accompagner dans le cadre d'une approche globale de votre situation patrimoniale et à délivrer un conseil fondé sur la prise en compte de vos objectifs et une analyse des différentes stratégies.

Nous nous attachons à porter un regard tant sur les aspects financiers que juridiques ou fiscaux et à veiller à la cohérence des décisions prises dans un contexte particulièrement mouvant et incertain.

Notre pratique et le cadre légal

Solvé Patrimoine est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le n°07 025 862 (qui peut être consulté sur le site <https://www.orias.fr/>) au titre des activités réglementées suivantes :

◆ **Courtier en Assurance** positionné dans la catégorie « b », n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille : cf. page 5 du présent document.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : néant.

◆ **Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement** pour l'activité de placements de type livrets bancaires uniquement. Notre société n'exerce pas d'activité de recherche de crédits. Etablissement de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : My Money Bank.

Etablissement avec lequel il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : néant.

Nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : My Money Bank et AXA Banque.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

◆ **Conseiller en Investissements Financiers** (CIF), adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Paraphes
Client(s)

Les conseils donnés en matière d'investissements financiers (à l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers) sont fournis de manière non-indépendante, reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Altixia, Corum et Wenimmo.

Par ailleurs **Solvé Patrimoine** est amené à préconiser des investissements immobiliers en direct et dispose à ce titre du statut suivant :

◆ **Agent immobilier** : titulaire de la carte professionnelle n° CPI 7301 2018 000 028 357 délivrée par la CCI de Savoie permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

2 Information sur la prise en compte des facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

3 Modes de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

4 **Solvé Patrimoine** possède, conformément à la loi et au code de bonne conduite de la CNCGP, une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD, 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans cedex 9
Numéro de contrat : 112786342/029991

Solvé Patrimoine s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de la CNCGP disponible au siège de l'association ou sur www.cncgp.fr.

5 Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissements financiers : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse – 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 09.

Au titre de l'activité de transactions sur immeuble et fonds de commerce : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) – Service du ministère de l'Economie et des Finances.

Paraphes
Client(s)

6 **Notre mode de rémunération** découle de ces différentes missions et s'établit en fonction du niveau de services dont vous avez besoin :

CONSEIL

HONORAIRES

Exemples de missions

- Diagnostic patrimonial global
- Conseils liés à une rubrique patrimoniale spécifique tels que :
 - Approche successorale
 - Analyse des placements financiers
 - Analyse de projet immobilier
 - ...
- Service d'abonnements patrimoniaux avec veille juridique et fiscale
- Aide aux déclarations fiscales

Ces missions feront l'objet d'un devis préalable sur une base de 186 € TTC par heure de conseil

Vous trouverez le détail de ces missions dans le document annexe nommé « Présentation des Services & Prestations » remis ce jour.

GESTION

COMMISSIONS

Exemples de missions

- Mise en place et suivi de placements financiers :
 - Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
 - Epargne retraite (PERP, Madelin...)
 - PEA ou Comptes titres
 - Capital Risque (FIP, FCPI...)

Pour tout acte d'intermédiation, nous sommes rémunérés par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50 % ⁽¹⁾ de ceux-ci.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, nous pouvons conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle Solvé Patrimoine entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

- Acquisition d'immobilier en direct
- Investissement en parts de SCPI ou OPCV

⁽¹⁾ Représente ici la rémunération maximale en taux, perçu par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client.

Avant chaque intervention, une lettre de mission, un mandat de courtage ou un mandat de recherche ou de vente immobilière précisera la nature et les modalités de rémunération des services réalisés.

En cas de simple consultation patrimoniale, des honoraires pourront être facturés sur la base tarifaire de 155 € HT par heure de conseil, soit **186 € TTC / heure**.

Le document « Présentation des Services & Prestations » remis ce jour en annexe de cette fiche d'informations légales reprend les différentes prestations proposées par **Solvé Patrimoine** avec leur tarification.

Paraphes
Client(s)

7 Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Solvé Patrimoine devra être contacté uniquement selon les modalités suivantes :

Par courrier : 301 Rue Jacques Cellier - 73100 GRESY SUR AIX

Ou par mail : reclamations@solvepatrimoine.fr

Solvé Patrimoine s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.
- Deux mois maximum à compter de l'envoi de la réclamation pour y répondre sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

Pour le conseil en investissements financiers	Pour les autres activités
Le médiateur de l'AMF, Mme Marielle Cohen-Branche, 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02 ou https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur	Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou https://www.cmap.fr/consommateurs/

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

8 Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Florence BABOZ en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse : contact@solvepatrimoine.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL en ligne ou par courrier postal.

Notre environnement

Solvé Patrimoine est le fruit de l'association de plusieurs experts de la gestion de patrimoine disposant de nombreuses années d'expérience :

- **Florence BABOZ**, Associée fondatrice, co-gérante, diplômée du DESS Gestion de Patrimoine de l'Université de Clermont-Ferrand, spécialiste en droit de la famille de par son parcours au sein d'une étude notariale et expert en gestion financière.

Paraphes
Client(s)

- **Alice BERTHIER**, Associée, diplômée du Master Finance, spécialité Gestion de Patrimoine, de l'IAE de Grenoble, conseillère en gestion de patrimoine au sein de SOLVE PATRIMOINE, spécialiste de la fiscalité du particulier.

L'équipe se compose également de quatre collaborateurs :

- **Matthieu BOUR**, Diplômé du Master Finance, spécialité Gestion de Patrimoine, de l'IAE de Grenoble, conseiller en gestion de patrimoine au sein de SOLVE PATRIMOINE, spécialiste de l'immobilier.
- **Emmanuelle BOILIN**, Assistante de direction en charge de l'accueil des clients, du back office et de la gestion administrative.
- **Marine PRINCE**, Assistante patrimoniale, en charge, sous la responsabilité des conseillers, de rédiger les propositions d'investissement et de traiter le suivi et la conformité des dossiers clients.
- **Christelle RIERA**, Secrétaire administrative et comptable, en charge de la gestion comptable et administrative du cabinet.

L'union de leurs compétences et leur savoir-faire permet à SOLVE PATRIMOINE d'offrir un service de qualité, tout en sécurisant et pérennisant la relation client.

Les associés détiennent l'intégralité du capital et n'ont aucun lien capitalistique avec les sociétés d'assurance, banques et sociétés de gestion avec lesquelles ils travaillent.

Notre philosophie, tournée vers le conseil et la personnalisation, nous a permis d'élaborer une offre sélective de produits auprès de partenaires partageant notre vision et nos valeurs :

Nature	Nom	Types de produits	Mode de rémunération
Compagnies d'assurances et plateformes d'assurances	GENERALI PATRIMOINE UAF LIFE PATRIMOINE SWISSLIFE VIE PLUS PRIMONIAL LOMBARD INTERNATIONAL CARDIF	Contrats d'assurance-vie Contrats de capitalisation PERP / MADELIN Assurances de Prêts, Décès, Homme clé	Droits d'entrée Commissions
Plateformes bancaires	NORTIA ALPHEYS	Contrats d'assurance-vie Contrats de capitalisation Comptes titres / PEA	Droits d'entrée Commissions
Banques	MY MONEY BANK	Livrets bancaires	Droits d'entrée Commissions
Partenaires Immobilier (Direct / indirect)	ALTXIA REIM CERENICIMO FINANCE COGEDIM PRIMONIAL REIM CORUM L'EPARGNE PERIAL WENIMMO	Immobilier neuf LMP/LMNP Nue-propriété, Déficit Foncier SCPI - OPCI	Commissions Honoraires de commercialisation
Sociétés de Gestion	HABITAT ET HUMANISME SAPIENTA GESTION ERES GESTION	Défiscalisation : FIP/FCPI Mandat de gestion / PEA Epargne salariale PEI/PERCOI	Droits d'entrée Commissions

Liste non exhaustive. La liste complète sera communiquée sur simple demande.

Paraphes
Client(s)

Ces produits ne pourront être mis en place qu'après un travail d'analyse de votre situation patrimoniale, de votre sensibilité au risque et de vos objectifs. Cette analyse permettra d'aboutir à une ou plusieurs propositions d'investissements selon vos besoins.

Pourquoi nous choisir ?

Chez **Solvé Patrimoine**, vous trouverez :

- Une approche globale incluant une analyse juridique, fiscale et financière sur l'ensemble de votre patrimoine privé.
- Une équipe de proximité à votre écoute soucieuse de vous apporter des services personnalisés et un accompagnement vous facilitant la vie ainsi que des produits adaptés à votre situation patrimoniale recherchés pour leur qualité.
- La capacité de travailler avec vos conseils habituels (notaires, experts-comptables, avocats) ou de vous présenter des professionnels reconnus selon la problématique rencontrée.

Notre relation d'affaires évoluera en même temps que votre situation et nous nous efforcerons d'adapter nos prestations à vos besoins et priorités.

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client.

Le client : Fait à Le	Le conseiller : Fait à Le
Signatures	Signature

Version 22.10.2023

Paraphes
Client(s)